

Compte rendu du conseil de l'ED386 30 juin 2022

Membres présents en visio : O. Biquard, V. Cabannes, G. Castagna, P.-H. Chaudouard, A. Estrade, E. Falbel, A. Hariti, D. Kesner, C. Lacombe, A. Leblond, A. Ocelllo, F. Poitier, T. Rebafka, D. Smets, E. Trélat, J.-F. Venuti, L. Zambotti.

Membres invités : A. Almansa, O. Debarre.

Ordre du jour

- 1) Attribution des contrats doctoraux
- 2) Règlement intérieur
- 3) Question diverses

1) Le conseil a d'abord approuvé les cofinancements avec la FSMP via le programme COFUND :

Doctorant			Financement	Directeur
Cosenza	UPC	LJL	UPC-FSMP	Goldman Micheal
López Rivera	UPC	LJL	UPC-FSMP	Fathi Max
Soto Moreno	UPC	IMJ-PRG	UPC-FSMP	Anscombe Sylvie
Gemida	UPC	LJL	FSMP	Capdeboscq Yves
NGUYEN	UPC	IRIF	FSMP	Fraigniaud Pierre
de Melo Ruiz	SU	IMJ-PRG	SU-FSMP	Stroh Benoît
Lejtregger	SU	IMJ-PRG	SU-FSMP	Sambarino Andrés
Loyola	SU	LJL	SU-FSMP	Laurent Camille
Costa	SU	IMJ-PRG	SU-FSMP	Berger Pierre
Li	SU	IMJ-PRG	SU-FSMP	Niziol Wieslawa
Piccione	SU	IMJ-PRG	SU-FSMP	To Dat
Basak	UPC	IMJ-PRG	UPC-FSMP	Velickovic Boban
Milicich	UPC	IRIF	UPC-FSMP	Kesner Delia
Reisach	UPC	MAP5	UPC-FSMP	Chambaz Antoine

Ensuite, le conseil a attribué les 11 contrats UPC et 11 contrats SU restants entre les candidats préalablement classés par chaque laboratoire. Un des contrats attribué à un doctorant du MAP5 a un cofinancement par le DIIP (Data Intelligence Institute of Paris) et UPC.

2) Un règlement intérieur a été approuvé (en annexe). Les points où des discussions plus intenses ont été entamés sont

a) les modalités et fréquence des élections des représentants des doctorants. Il est envisagé de prévoir des élections chaque année. Une autre possibilité est d'avoir des représentants suppléants.

b) Le comité de suivi individuel existe maintenant dans tout les laboratoires de l'ED mais avec des procédures différentes. L'ED mets en place des modèles pour un suivi annuel dans son site internet.

c) Pour le plan individuel de formation l'ED se propose d'augmenter la communication sur les formations avec l'aide des représentants des doctorants.

3) i) Le conseil a voté une motion (en annexe) concernant la revalorisation de leur salaires qui pour l'instant n'est valable que pour les nouvelles inscriptions en thèse.

ii) Il y a une nécessité d'avoir un site internet indépendant de SU et UPC. La division entre les deux établissements est une cause de confusion et de manque d'harmonisation entre les établissements.



Elisha Falbel
directeur de l'ED386